

**PV de la réunion du Conseil Municipal**  
**Du 27 NOVEMBRE 2025**

**Présents :** MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, Pierre POINSON, William LAFAY, Christian PATURAL, David PALMIER, Joao FERREIRA, Claudine DALIBON, Natacha BELLEZY, Nelly DUPUY et Peggy DAMAS

**Absente excusée :** Patricia GATTE qui donne procuration à Alexandre PALMIER

**Secrétaire de séance :** William LAFAY

**Mise à l'enquête publique du plan du PAEN (Protection et mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels)**

Monsieur le Maire explique que l'enquête publique va se dérouler du 19 janvier au 20 février 2026 sur le territoire concerné. Une permanence aura lieu sur notre commune en Mairie le 12 février 2026 de 9h à 11h30.

**Approbation du PLUi**

Le conseil communautaire a voté l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 84 communes mardi 25 novembre 2025. Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois, soit jusqu'au 25 février 2026, pour faire part de son avis sur le projet par délibération.

Ce projet de PLUi arrêté sera accessible au public sur le site dédié au PLUi Loire Forez agglomération dès le retour du contrôle de légalité de la délibération de LFa.

En revanche, toute personne devra attendre l'enquête publique (courant 2027) pour faire part de ses observations sur le document au commissaire enquêteur.

**Date audience de la requête au Tribunal Administratif déposée par les consorts Guillot Philippe, Maurice, André et Daniel**

L'audience se tiendra le mardi 2 décembre 2025 à 10h30 au Tribunal administratif de Lyon.

Nous pourrons avoir connaissance des conclusions du rapporteur public de manière très succincte 48 heures avant l'audience. Monsieur le Maire sera présent à l'audience.

La décision sera rendue entre une semaine et un mois.

**Dossier achat parcelle au Mortier de M René VERDIER et Mme Andrée MARCOTT**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du mail reçu des héritiers Verdier par lequel finalement ils ne souhaitent plus vendre à la commune leur parcelle section ZA n°18 pour laquelle la commune avait fait une offre à 0.70 € le m<sup>2</sup> soit pour un total de 3 255 euros.

**Fresque sur le mur de la bibliothèque et logo Mairie**

Monsieur BARREZ illustrateur a réalisé la fresque sur le mur de la bibliothèque et le résultat est très apprécié.

Monsieur le Maire invite maintenant l'assemblée à se décider sur les propositions de logo de la mairie. Après vote à bulletins secrets, l'assemblée décide de retenir le logo orangé par 8 voix contre 3 pour le logo vert et 3 votes blancs.

## **Projet de mise en place d'une borne électrique place du lavoir**

Monsieur le Maire rappelle le cout d'une borne installée par le Siel. Monsieur Christian Patural va recevoir l'entreprise Charging 55 et voir leur offre potentielle.

## **Nomination élu commission électorale**

Suite au décès de Michel Cellier, il nous faut renommer un élu pour siéger à la commission communale de la liste électorale. L'assemblée remercie Alexandre ROCHE qui se propose de reprendre cette fonction.

## **Bilan ressources humaines**

Pour faire suite à la demande de William LAFAY auprès de Carole notre secrétaire de mairie pour avoir des explications sur les frais et la gestion du personnel, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée comment s'est déroulée la gestion du personnel technique l'année écoulée. Il rappelle que Thierry DERORY est tombé en arrêt de travail le 21/8/2024.

Monsieur Christian PASCAL a remplacé celui-ci à partir du 2/9/2024 d'abord à raison de 19h/heb puis 32h/heb.

Nathan GUILLOT a complété cette équipe tout au long de son année scolaire de 2023-2024 à raison de cycles de 15 jours en mairie et 15 jours à l'école avec un temps de travail en fonction de la présence de Messieurs DERORY et PASCAL.

Le 25/6/2025, Monsieur Derory a commencé de bénéficier d'un mi-temps thérapeutique qui devrait durer un an (visite chez médecin agréé qui a confirmé le bien-fondé de cette position).

Il a bénéficié de ses congés annuels du 7/7/2025 au 27/7/2025.

Le 27/6/2025 était le dernier jour de stage de Nathan GUILLOT.

Pour remplacer Thierry DERORY et aider M PASCAL à faire face à la charge de travail de l'été (espaces verts et Foreztival) Monsieur le Maire a décidé de signer avec Nathan GUILLOT un contrat de 4 semaines du 7/7/25 au 1/8/2025 pour un total de 119 heures payées au SMIC représentant un montant de 1400 euros.

En aout, M DERORY et M PASCAL ont travaillé à deux.

Début septembre, compte tenu de la vraie satisfaction de nos deux agents de travailler avec Nathan GUILLOT, Monsieur le Maire a décidé de renouveler la convention de stage de Nathan GUILLOT pour l'année scolaire 2025-2026 sur le même rythme (15 jours école 15 jours mairie hors vacances scolaires). Monsieur le Maire rappelle que l'année scolaire 2024-2025 a coûté à la commune 736.36 € pour 483 h (1.52 €/h par application des règles de l'Urssaf : gratification 4.35€/h à partir de la 309<sup>ème</sup> heure).

Monsieur le Maire rassure ceux qui voient du favoritisme dans cette démarche que la commune n'a toujours pas versé le moindre centime à l'auto-école car Nathan éprouve beaucoup de mal à obtenir son code de la route.

Le 8/9/2025, M PASCAL a été en arrêt maladie, ce qui a impliqué une réduction du temps de travail de M GUILLOT et a engendré un retard dans le travail.

M PASCAL a pu revenir travailler et signer un nouveau contrat à partir du 10/11/2025 à raison de 24h/sem.

Monsieur le Maire remercie le personnel d'avoir assuré le service public avec toutes les contraintes qui se sont imposées à nous depuis un an.

### **Frais de scolarité**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le déroulé de la demande de paiement de deux demi-participations aux frais de scolarité des enfants THINET pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025. Après étude de ces dossiers nous ne sommes pas d'accord sur cette facturation car la situation des enfants ne rentre pas dans le cadre dérogatoire et donc ne peut engendrer de participation financière.

D'autre part, il s'avère que depuis la loi Carle, les communes dotées d'une école privée sous contrat d'association peuvent demander la participation aux frais de scolarité aux communes de résidence des enfants. Il s'avère que nous scolarisons un enfant depuis plusieurs années dans un cadre dérogatoire et pouvons demander le versement d'une demi-participation financière à la mairie de Montbrison lieu de résidence de la maman.

Monsieur le Maire propose de mettre en recouvrement les sommes dues par la mairie de Montbrison.

### **Avancement travaux salle des fêtes**

Les travaux avancent, les démolitions sont faites, les plâtreries devraient être terminées d'ici trois semaines. L'électricité est en cours également. Gaëtan Guillot demande à l'assemblée de choisir le sol et les couleurs des parois et portes des toilettes. Le choix du sol est validé pour une imitation béton ciré plutôt beige afin d'être coordonné avec le plafond qui sera en bois.

Le choix des parois reste à définir.

Le local poubelle se termine.

### **Repas des anciens et vœux 2026**

On ne peut pas organiser le repas des anciens dans la salle des fêtes.

L'assemblée décide de louer une salle des fêtes à proximité et d'organiser le repas. Monsieur le Maire va contacter les mairies de Marcoux et Leignieux et voir les disponibilités sur le tout début d'année.

Les vœux seront quant à eux organisés le 31/1/2026 à 19 h à la salle des fêtes de Treliens même si les travaux ne seront probablement pas complètement terminés.

### **Questions diverses**

William Lafay demande si les orthodontistes ont répondu à notre proposition de rendez-vous pour une possible installation sur Treliens. Monsieur le Maire répond que non, la mairie n'a reçu aucun retour de leur part ni par mail ni par tel.

Agnès Pangaud demande où en est le projet de barrières sur le parking à côté du terrain de boules car les voitures continuent de faire du rodéo. On attend l'entreprise Prat TP à qui on a commandé les travaux du terrain de boules pour qu'elle fasse les trous.

Peggy Damas demande si le projet intercommunal de pose de caméras va voir le jour. Monsieur le Maire explique que le porteur de ce projet à la mairie de Boën est M Regeffe mais que celui-ci n'étant plus adjoint le projet est pour l'instant mis de côté.

Christian Patural demande si le tracteur Iseki a déjà été vidangé. Monsieur le Maire va demander confirmation au personnel technique et fera faire l'entretien si nécessaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de travaux de réparation urgents sur la direction du tracteur FIAT. Le devis du garage Roche s'élève à 1 810.80 € TTC.

Campagne de frelons asiatiques : Monsieur le Maire remercie l'implication de M Gérard Bazoud pour la lutte contre le frelon asiatique et rappelle effectivement que sur un terrain privé le propriétaire est obligé de faire détruire à ses frais tout nid de frelons asiatiques (décret préfectoral du 6/8/2024).

La commune a fait détruire plusieurs nids cette année sur la voie publique, mais la meilleure stratégie pour éviter toute prolifération est vraiment le piégeage en début de printemps. Monsieur Bazoud propose d'animer un atelier à destination de toute la population pour tout apprendre sur le piégeage (comment fabriquer un piège, où le placer, quand l'installer...) Monsieur le Maire propose que la commune finance le petit nécessaire à la fabrication du piège (grillage et cône) pour que chacun puisse repartir de cet atelier avec un piège. L'assemblée est très enthousiaste et va contacter M Bazoud pour sa mise en place début février.

La séance est close et levée à 21 heures

Fait à Trelins, le 28 novembre 2025

Alexandre PALMIER, Maire,

William LAFAY, secrétaire,



A blue ink signature of William LAFAY is shown, consisting of a stylized line and a small loop.